

## Le Manuel des Palabres (Colonie de Côte d'Ivoire, 1915) <sup>1</sup>

### Parole, Intersubjectivité et Contrôle

Jean-Godefroy Bidima \*

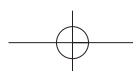
La rencontre entre les peuples est parfois un choc, à quoi on pourrait ajouter que la fermeture d'un peuple sur lui-même pourrait aussi choquer dans la mesure où cette fermeture pourrait engendrer outre l'intolérance, un appauvrissement certain. Seulement, une rencontre est un risque et un pari. Risque d'abord de n'aller vers l'autre que dans un but narcissique où l'on apprécie chez lui ce qui nous ressemble, risque ensuite de n'aller vers l'autre que par haine de soi-même (*Selbsthass*) et on appréciera ainsi de manière anticritique ce qu'est ou ce qu'a l'autre, risque enfin de ne percevoir l'autre que comme le différent absolu et surtout comme celui que je dois assimiler à tout prix puisqu'il est si différent de moi, ou alors comme celui que je dois rejeter à tout prix puisqu'il ne se pliera jamais aux énoncés que je comprends et aux codes qui peuplent mon univers symbolique, il faut donc qu'il reste dans son incompréhensibilité. Dans tous les cas, la rencontre est un pari pour le possible. Ce dernier se décline sous plusieurs modalités, nous ne nous attarderons que sur trois : le spéculaire, la simulation et le mimétisme.

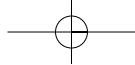
Le spéculaire est dans ce jeu qui s'installe entre deux cultures qui se mirent l'une dans l'autre, et dans ce double regard, on peut remarquer les phénomènes d'anamorphose qui, le plus souvent, font que les diverses cultures se télescopent. La « palabre » comme pratique est au cœur de ce jeu spéculaire.

Nous retrouvons le plus souvent le terme de palabre pour désigner deux réalités qui peuvent paraître contradictoires : a) d'abord le jeu gratuit, oisif et b) le conflit et l'altercation qui peuvent s'en suivre. Les dictionnaires français lui donnent le sens de discussion interminable qui perd du temps. Certainement, dans une histoire où la rationalité instrumentale économise le temps pour le mettre au service de la productivité, la palabre semble vraiment un frein au développement car elle commet le péché capital que ne tolère pas la mentalité productiviste, à savoir le gaspillage... du temps... C'est ce qui expliquerait qu'on la conjure en la repoussant vers les sociétés qui n'ont pas fait de la rationalité instrumentale le pilier par excellence de leur existence. Acceptons qu'elle soit un jeu et contestons que ce jeu soit gratuit, car l'enjeu de ce jeu se situe au niveau où se croisent le destin d'une communauté, le lien social, l'expression d'une subjectivité, l'expansion des agressivités, les conceptions de la vérité et le maniement de l'autorité. Si la palabre est un jeu, la clarté de la langue française ne nous renseigne que très peu sur ce que l'anglais donne comme subtilité à partir du mot jeu. Ce dernier est à la fois appli-

\* Professeur au Collège International de Philosophie. Auteur de *La Palabre. Une juris-diction de la parole* - Paris : Michalon, 1998.

1. Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française 1915. - *Manuel des palabres* - Bingerville : Imprimerie du Gouvernement. Préface de G. Angoulvant.





cation des règles convenues (*game*) et surtout invention des pratiques (*play*). La palabre est alors un jeu qui admet à la fois l'application et l'invention. Mais ce jeu est celui des mots d'abord. La palabre est une vraie politique du mot parce que les mots sont politiques et ceux-ci ne le deviennent qu'à l'occasion d'un conflit. En plus du jeu, la palabre implique le conflit, et c'est aussi ce sens qui a été retenu pour la disqualifier. Les peuples africains, bellicistes entre eux – c'est la raison pour laquelle la colonisation, usait du terme de pacification – ne feraient que des « palabres » que l'administration coloniale croyait régler.

### Espace subjectif polyphonique dans la palabre africaine

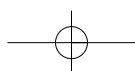
Lors d'une palabre, le sujet parlant (accusateur/défenseur) fait l'expérience du pluralisme. Un sujet mis en cause prononce un énoncé ; il est l'énonciateur (Ex. : non je n'ai pas volé comme vous le prétendez) qui produira des effets illocutoires (susceptibles de changer le comportement du jury). Cette simple assertion peut renvoyer dans le cadre de la palabre à la notion d'interaction, c'est-à-dire au processus des influences mutuelles qu'exercent les participants les uns sur les autres, c'est aussi le lieu où se nouent les rencontres. Dans celles-ci, le Sujet joue plusieurs rôles et ne se constitue que dans sa propre dispersion. Au sein des espaces tribaux, il y a une grande différenciation des rôles où un même Sujet – sauf dans des sociétés à castes – peut assumer plusieurs identités (on peut être agriculteur, forgeron, guérisseur et père en même temps). Réduire le Sujet comme le fait ce manuel en une entité figée : « le colonisé », nous semble une conception dogmatique et monologique qui ne fait pas cas du caractère pluriel de tout sujet de parole. Dans la palabre, le Sujet vit plusieurs régimes ; il est à la fois responsable et co-responsable, il est voyant et non voyant. Quand on est accusé, on répond devant un tribunal, on passe des tests de vérité (ordalies) en cas de doute et on est souvent condamné à payer l'indemnité au prorata des torts causés. Mais si un membre du groupe est acculé à payer une indemnisation, on doit se sentir concerné par celle-ci. La palabre exhibe à la fois la subjectivité (on répond du tort causé) et la communauté (le groupe est partie prenante dans le paiement de l'indemnité).

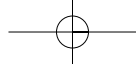
### Mode d'organisation narrative du discours sur la palabre dans le Manuel

Pour mettre en scène son récit, le narrateur colonial <sup>2</sup> utilise trois types de procédés : l'identité, le statut et le saut dans le temps. L'identité est ce qui à la fois change et reste. Ricoeur a bien distingué entre *identité-idem* et *l'identité-ipse* <sup>3</sup>. Le producteur colonial de ce discours a un projet, celui de changer d'identité (le projet colonial impose et ne propose pas à la libre appréciation des énoncés par les colonisés), à la place de la brutalité, il veut utiliser la séduction, mais à vrai dire, il y a un brouillage d'identité. Si on veut l'attaquer dans son aspect répressif, le narrateur pourra se dérober pour dire que le projet colonial est bien celui qui cherche chez les colonisés l'intelligence et non la simple obéissance. Ce brouillage d'une identité répressive et la mise en narration

2. L'auteur du *Manuel des Palabres* est une institution, c'est à dire que le document est produit par le Gouvernement de la Colonie de Côte d'Ivoire. Sa paternité comme texte peut s'attribuer à deux personnages: l'administrateur des colonies G. Angoulvant, préfet signataire et principale autorité coloniale en Côte d'Ivoire à l'époque, qui commande la rédaction de cet instrument de travail à un fonctionnaire de l'administration de la colonie de Côte d'Ivoire, Gaston Joseph, également auteur d'autres ouvrages. Pour plus de détails biographiques sur ces personnages, nous renvoyons aux notes d'édition de la réimpression ici offerte. [NdE]

3. Lire: Ricoeur, Paul 1990. - *Soi-même comme un autre* - Paris: Seuil, coll. Points, 428 p.





d'une identité démocratique qui privilégierait la discussion sont une ruse du colonialiste. Victor Hugo – ce preux écrivain qui lutta contre le coup d'Etat de Napoléon III qu'il qualifiait sarcastiquement comme Napoléon le Petit (Cf. son livre *Les Châtiments*) – dans un discours prononcé le 18 mai 1879 à l'occasion d'un banquet commémorant l'abolition de l'esclavage, pratiquant, comme l'administrateur colonial Angoulvant et le fonctionnaire Gaston Joseph, le jeu de la double identité : « *le moment est venu de donner au vieux monde cet avertissement : il faut être un nouveau monde. Le moment est venu de faire remarquer à l'Europe qu'elle a à côté d'elle l'Afrique. Le moment est venu de dire aux quatre nations d'où sort l'histoire moderne, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la France, qu'elles sont toujours là, que leur mission s'est modifiée sans se transformer, qu'elles ont toujours la même situation responsable et souveraine au bord de la Méditerranée* ».<sup>4</sup> Hugo parle d'une mission « modifiée » et non « transformée » ; c'est toute l'ambiguïté qui réside dans le système colonial, à la fois il se modifie sans se transformer. La Palabre tel qu'Angoulvant le (il s'agit du livre) fait publier, participe à cette logique, et le « dialogue » avec les Ivoiriens tel qu'il est présenté est une grande méprise. Dans le cas de Victor Hugo, la suite de son discours le prouve : « *Le moment est venu de dire à ce groupe de nations : Unissez-vous ! Allez au Sud. Est-ce que vous voyez le barrage ? Il est là devant vous, ce bloc de sable et de cendre, ce monceau inerte et passif qui, depuis six mille ans, fait obstacle à la marche universelle, ce monstrueux Cham qui arrête Sem par son énormité – l'Afrique. Quelle terre que cette Afrique ! L'Asie a son histoire, l'Amérique a son histoire, l'Australie elle-même a son histoire ; l'Afrique n'a pas d'histoire. Une sorte de légende obscure l'enveloppe...* »<sup>5</sup>.

L'alternance dialogue-force caractérise la logique du *Manuel des Palabres*. Dans la section qui s'occupe des villages : « *quand des gens quittent le village pour aller vivre dans la brousse... le gouvernement ne peut accepter cette façon d'agir, et nous forçons les gens qui ont abandonné le village à détruire les campements et à y revenir* ». Ce brouillage des identités, brouille des statuts et embrasse...

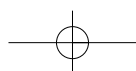
## I. La logique économique

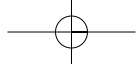
La mission civilisatrice de la colonisation se justifiait au niveau des discours par des thèses anthropologiques et éthiques. Il s'agissait, dirait-on, d'introduire dans la Civilisation ceux qui, de par leurs constitutions psychologiques, ne pouvaient pas en produire une. Victor Duruy disait à cet effet que : « *Si l'épée soumet les corps, si la charrue enrichit les peuples, c'est le livre qui conquiert les âmes. Derrière chaque régiment, il faut un instituteur, à nos négociants des agents qui puissent les aider... Quand les indigènes apprennent notre langue, ce sont nos idées de justice qui entrent peu à peu dans leurs esprits* »<sup>6</sup>. La colonisation est donc un projet économique, mais la logique économique vise, au-delà de la pure productivité (les colonies fournissent à la fois la force de travail, les produits du travail), la déstructuration du désir chez le colonisé et la reconstruction d'une nouvelle manière de sentir, de voir et de goûter. Plusieurs niveaux du discours du Manuel d'Angoulvant et Joseph le montrent.

4. Hugo, Victor 1879. – « Discours sur l'Afrique, 18 mai 1879 » - Dans : Priaulaud (éd.) 1983 - *La France colonisatrice* - Paris : Liana Levi, p. 110.

5. Hugo, Victor, op. cit.

6. Cité dans : Froidevaux, Henri 1900. – *L'oeuvre scolaire de la France dans nos colonies* - Paris : Challamel, p. 20.





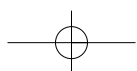
## II. Logique du capital

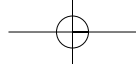
Le gouverneur ne comprend pas ce système économique qui n'intègre pas la plus-value, autrement dit, comment l'aspect marchandise peut-il échapper à un peuple si ce n'est que celui-ci n'est véritablement pas humain ? Il faut donc humaniser ce peuple de force en le réintroduisant dans le jeu de la marchandise : « *vous vivez dans des cases sales, vous vivez au milieu de la brousse... vous n'avez aucune distraction, vous avez peur de celui qui vient vous voir. Vous travaillez juste pour manger. Vous ne savez pas ce qu'est le bien-être. L'homme n'est pas fait pour vivre ainsi* ». « *Si vous le pouvez, faites vos toitures avec de la tôle. Elles résisteront longtemps et le feu se mettra moins facilement à vos cases* ». Avoir un toit en tôle suppose qu'on l'achète à l'industrie de l'aluminium qui est tenue par les industries de la métropole colonisatrice. A qui profite la vente de l'aluminium ?

### *Spécialisation selon les produits*

La logique économique coloniale consistait aussi à pousser les populations selon les endroits, à ne produire qu'un type déterminé de marchandise : telle région sera spécialisée dans la production du cacao, telle autre du thé... Apparemment, on a fait jouer le facteur climatique pour justifier la prégnance de telle culture à tel endroit, mais à vrai dire, seule la logique de la productivité guidait et le choix du site et le choix de tel autre type de culture. Le palmier à huile, pourtant nutritif pour les Ivoiriens, n'avait pas la même importance industrielle en 1915 que le cacao, raison pour laquelle le Manuel décourageait systématiquement sa culture au profit du cacao pourtant moins nutritif pour les Ivoiriens de ces années-là. « *Un cacaoyer de plus de six ans peut donc donner un et deux kilos de graines, quelquefois plus. Cela représente en argent 1 fr 25 et 2 fr 50, c'est-à-dire plus que rapportent tous les arbres du même âge comme le palmier à huile et le colatier. Vous pouvez donc devenir riches en faisant des plantations de cacaoyers. Et c'est parce que nous le savons que nous voulons vous faire cette culture* ». Ce que ce discours occulte, c'est d'exposer clairement le rapport entre le travail fourni par l'Ivoirien et le profit qu'aura la firme chargée de transformer le cacao en chocolat. Combien de kilos de cacao en fèves font une ou des barres de chocolat et quelle est la plus-value prélevée par kilogramme de fèves vendus ?

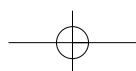
Ce que l'auteur « oublie », c'est d'exposer les mécanismes de circulation de la marchandise et de par le fait même l'extorsion de la plus-value, ce qu'il montre, c'est en effet d'éventuels avantages qu'auraient les Ivoiriens à laisser la culture du palmier à huile qui les nourrit (ils y tirent de l'huile et du vin !) pour le cacao qui ne les nourrit pas ! Et puisque nous sommes dans la logique de la productivité, le Gouvernement fait fi de certaines règles élémentaires du droit du travail ; par exemple l'administrateur parle du travail des femmes et surtout des enfants. Il ne précise pas ni à quel âge les enfants commenceront à travailler, ni combien d'heures de travail devront-ils par semaine ; le travail sera-t-il fait en période scolaire ou non ? Que faut-il faire en cas d'abus de pouvoir ? Ces questions n'ont pas de réponses tout simplement parce que, comptant sur la toute puissance du *pater familias*, ce qui importe à l'administrateur des colonies, c'est la main d'oeuvre. « *Un homme peut donc employer ses femmes et ses enfants à la préparation du cacao* ». Les exigences du droit du travail sont purement et simplement abrogées ici.

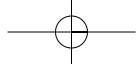




### *Détérioration des termes de l'échange*

Entre un vendeur et un acheteur c'est ce dernier qui est le maître du jeu en ce qu'il fixe les prix des marchandises vendues. Ce qui se voit au niveau du commerce international s'agissant de l'Afrique trouve déjà ici ses germes : les prix des matières premières vendues par l'Afrique sont fixés par les acheteurs. Le Manuel justifie ici cette politique : « *Nous n'avons pas besoin de vous dire que vous pouvez gagner beaucoup d'argent en apportant de l'huile et des amandes de palme dans les boutiques ... L'huile que vous faites... est foncée, épaisse et sale... les commerçants vous la paient peu cher, parce qu'ils sont obligés de la faire bouillir avant de l'envoyer en France pour ôter les saletés qu'elle contient (terre, cailloux, etc.)... Les Blancs sont arrivés à faire tout à fait pure avec des machines... c'est surtout l'huile que les Blancs fabriquent qui est recherchée en Europe par le commerce et votre huile vaudra de moins en moins cher* ». Contrôlant les termes de l'échange, le colonisateur a aussi la maîtrise des prix et de la fiscalité. « *Le prix de la nourriture est fixé par l'Administrateur dans chaque région* ». Cette déstructuration du mode traditionnel de la transaction conduit d'un autre côté l'administration coloniale à fixer les taux d'impôts et en expliquer le bien fondé. L'administration justifie son prélèvement de l'impôt. Ce dernier couvre tous les services dont bénéficient les Ivoiriens : assurance-maladie, sécurité, « *les voleurs et les meurtriers sont arrêtés et mis en prison* », instruction, etc. Et d'ailleurs les Ivoiriens, si bénis, seraient bien inspirés devant tant de protection de coopérer en payant les impôts. Et au rédacteur Gaston Joseph d'ajouter - avec ce mélange de tact, de pédagogie et de bienveillance éclairée qui caractérisait les colons - à l'impératif présent (le mode verbal utilisé est ici très illustratif de la mentalité) : « *Et sachez bien que tout l'impôt du pays ne suffit pas à payer les dépenses que nous [les colons] faisons dans votre intérêt [vous les Ivoiriens !]* ». Mais comme on ne sait jamais avec ces nègres, et comme le plus souvent - et ceci dépasse tout entendement cartésien ! - ils arrivent à fouler des pieds, ce qui pourtant est utile pour eux, il faudrait ériger - tel à côté d'un enfant à qui on apprend à marcher et qui peut tomber à chaque instant - des garde-fous. Le recensement nominatif en est un. « *Il est juste que tous les habitants d'un village paient l'impôt... Pour cela il faut que nous connaissions les noms de ces habitants et quand nous venons vous demander ces noms, certains se sauvent dans la brousse* ». D'où la nécessité d'inciter les Ivoiriens, non seulement à ne pas changer ou à cacher des noms de leurs concitoyens, mais aussi à les dénoncer auprès du chef du poste administratif. Et puisque l'honnêteté est très peu présente chez ces Ivoiriens, il faut donc contrôler tous les déplacements. « *Quand les gens d'un village veulent changer son emplacement ou bien quand un chef de case veut se fixer avec sa famille dans un autre village, il faut avant tout demander l'autorisation à l'administrateur* ». La limitation de la circulation nous signale que le régime colonial français était très bien structuré du côté de la discipline. L'impôt payé par les populations coloniales prouve une chose : le régime colonial ne donnait pas ses services gratuitement, ce sont les Africains qui, par cet impôt obligatoire, payaient les services ; il n'y avait donc ni don, ni charité, ni abnégation.



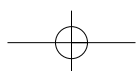


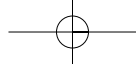
## De l'autorité et du pouvoir

La distinction que fait Arendt entre l'autorité et le pouvoir est pour nous très éclairante pour aborder la question de l'autorité. L'autorité est ce qui demande une reconnaissance ; on se soumet à une autorité parce qu'elle a un sens que lui donne la fondation et la tradition. A contrario, le pouvoir est relatif à une question instrumentale. Je me soumetts à un pouvoir parce qu'il est plus fort que moi même si, en mon for interne, je ne le reconnais pas comme transcendant. Comment le pouvoir colonial, à défaut d'avoir de l'autorité, s'est-il débrouillé ? Dans le cadre de la palabre en simulant le respect des anciennes coutumes. Mais ce respect n'est qu'apparent puisque l'administration a pourvu le territoire de nouvelles juridictions en promouvant, à côté des chefferies traditionnelles, de nouvelles chefferies et même les anciens chefs doivent se mettre au service du pouvoir colonial. « *Le chef de tribu, de canton ou de village, est, par son titre, notre représentant près de vous... il est donc un agent de l'autorité* ». La mission propre du chef est donc ancillaire et le fondement de son pouvoir est l'administration coloniale qui lui dicte ses obligations : « *de préparer le versement de l'impôt, de fournir des travailleurs et les prestataires qui lui sont demandés, de désigner les jeunes gens appelés à servir comme tirailleurs... de tenir l'Administrateur ou le chef de poste au courant de tout ce qui se passe dans son village, dans son canton ou dans sa tribu* ».

## L'invention des caractères tribaux : un prolongement de la psychologie des peuples

À chaque peuple ses lois et mœurs dit-on, à chaque peuple ou race ses caractères essentiels répondraient les idéologies coloniales. Ce procédé qui consiste à affubler une race, un pays, un peuple d'un caractère particulier qui préexiste aux individus qui composent ce peuple et qui se transmet *ne varietur* de manière atavique de générations en générations. Cette psychologie raciale a été appliquée dans les colonies. La palabre est en fait ce qui, au-delà des divergences d'une humanité en proie à l'obscurité du langage et à la persistance des désirs, essaye de relier ce qui s'est délié et de délier ce qui a été autoritairement imposé. Dans le *Manuel des palabres*, nous assistons à une invention du caractère psychologique de chaque groupe tribal ivoirien par la stigmatisation. Sur le plan historique, le colonisateur (allemand et belge) du Ruanda-Burundi a fabriqué ainsi des types de personnalité en rapport avec les Hutus, les Tutsis et les Twas ; ce qui, plus tard, compliqua la situation comme on le sait. Le colon applique ici une dialectique assez subtile. A la fois les Nègres sont unis (dans la servitude !) et divisés ! Objectivement, ils sont pareils, c'est-à-dire les serviteurs coloniaux, mais subjectivement, la conscience qu'ils ont les uns vis-à-vis des autres et de leur propre condition est divisée. Les uns (les Nègres) croient que les autres sont supérieurs, car ils ont les faveurs ou l'estime du Blanc. Le faire-croire qui fait partie des stratégies de capture fonctionne ici à merveille. Revoyons ce que le Manuel dit de ses administrés dans l'ensemble : « *Les indigènes de Côte d'Ivoire ne sont pas encore arrivés, réserve faite de quelques sujets d'élite dont je suis avec une affectueuse curiosité les progrès, à un état suffisant d'évolution pour pouvoir être admis à participer à l'administration provinciale ou centrale* ».

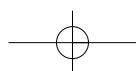


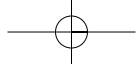


*du pays* ». A ce niveau, les Nègres sont tous pareils. Mais un peu plus loin, il met des différences entre les Ivoiriens. D'abord, il stigmatise les filles Baoulé qui, d'après lui, aiment aller en ville épouser des étrangers. Il faut à tout prix les maintenir dans l'état de travailleuses manuelles au village. Pire encore, l'administrateur installe l'Apartheid où les mariages ne doivent se faire qu'entre gens d'un même lieu et d'un même groupe. Comment se met en récit la stigmatisation ?

D'abord par la séparation. Toute stigmatisation commence par la singularisation. Il faut isoler, singulariser pour pouvoir montrer, soit le caractère extrêmement étrange ou dangereux du groupe ou du personnage stigmatisé, soit alors pour justifier le traitement qu'il subira après. Dans la section intitulée : « Exode des jeunes filles vers les Centres-Dangers - mesures à prendre » une note en bas de page spécifie : « *Cette palabre s'applique plus spécialement au Baoulé* ». L'auteur veut-il suggérer que les Baoulé, tout au moins les femmes Baoulé, n'aiment pas se marier avec les leurs ? L'auteur convoque insidieusement le vieil instinct machiste de possession et de contrôle de la femme par l'homme. « *Il faut que les chefs de famille et même le chef de village empêchent ces départs* ». Et d'assigner à la femme un travail de production à un triple niveau : production des enfants, production de la force de travail et ce qui n'a pas été dit, production du plaisir : « *Faites que vos filles épousent les hommes du pays. Elles vous donneront des enfants. Et ces enfants seront bien portants. Elles vous aideront à travailler* ». On joue donc ici sur un autre aspect qui allie le travail à la moralité ; une espèce d'ascèse purificatrice et presque calviniste ayant à terme des buts économiques. De l'argent non gagné à la sueur du front est un mauvais argent ; l'argent des filles Baoulé est un argent souillé par le vice de la ville : « *Beaucoup de femmes, même très jeunes, quittent le village pour aller vivre dans les villes. Il faut que les chefs de famille et même le chef de village empêchent ces départs... Dans les villes, les femmes de nos villages ont partout autour d'elles le mauvais exemple. Rapidement, elles se laissent aller à la prostitution. Quand elle reviennent au village, elles acceptent difficilement de travailler... Vous n'avez déjà pas trop de gens [...] pour cultiver la terre. Défendez aux jeunes filles d'aller vers les villes* ». Souvent, quand elles ont gagné de l'argent, « *elles le dépensent avant de revenir en achetant des bijoux et des pagnes* ».

Ensuite le regroupement. Les groupes stigmatisés doivent être ghettoïsés. D'abord, il se profile insidieusement une politique de pureté du sang qui se traduit par l'impératif de ne pas se mélanger avec les étrangers. « *Faites que vos filles épousent les hommes du pays. Elles vous donneront des enfants. Et ces enfants seront bien portants* ». Le gouverneur n'a pas imaginé que la plupart des filles allaient vers les villes coloniales pour accéder à l'école et à une autonomie que ne permettait pas le système patriarcal. Ensuite, il y aurait ce qu'on pourrait appeler la « préférence nationale », le gouvernement encourage tous les Ivoiriens à ne pas laisser leurs filles épouser des étrangers. Prélude à l'Apartheid. Les gens doivent se croiser entre eux : « *Quand vous autorisez le mariage d'une fille de votre village avec un noir étranger, ne voyez pas seulement dans ce mariage la dot qui vous est versée... Nous vous recommandons de bien réfléchir aux conséquences d'un mariage entre une jeune fille de votre village et un noir étranger au pays. Que cette femme une fois mariée suive son mari, elle oubliera vite ses parents étant loin d'eux. Elle ne les connaîtra bientôt plus* ». Le contrôle des populations est l'un des aspects importants de la colonisation, raison pour laquelle il faut regrouper les gens. C'est ce qui est demandé aux habitants des





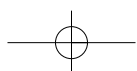
campements de brousse, il faut qu'ils reviennent tout le long des routes afin qu'ils soient mieux contrôlés : « *il arrive parfois que les familles ou les individus d'un même village se séparent pour aller habiter les campements isolés dans la brousse... Le Gouvernement ne peut pas accepter cette façon d'agir, et nous forçons les gens qui ont abandonné le village à détruire les campements et à y revenir* ». Cette assignation à résidence surveillée a modifié la topographie de l'habitat et l'architecture des maisons. Le regroupement était non l'une des tactiques de contrôle administratif (il fallait regrouper les gens pour le recensement, mais aussi pour l'encadrement et la surveillance idéologique). C'est le sens de la création au Cameroun de l'Institution de la « sixa » qui était chargée au Sud-Cameroun de regrouper dans une sorte de pension de la mission catholique les jeunes filles et femmes célibataires avant leur mariage. Le contrôle de la circulation des populations est aussi favorisé par l'introduction de la carte d'identité sans laquelle on ne pouvait administrativement aller d'un lieu à un autre. Dans le cas de la consignation des femmes à la campagne, le texte de Joseph recèle une ambiguïté qu'il ne lève pas s'agissant de la politique familiale. D'une part, la femme doit avoir l'autonomie de consentir librement à se marier et, d'autre part, elle doit suivre la coutume dont nous savons que dans plusieurs endroits elle ne demandait pas l'avis de la mariée, celui des parents étant suffisant : « *Pour éviter ces palabres, exigez toujours que le mariage soit fait devant le chef de poste. Le chef de poste vous demandera : 1°) Si le mariage est fait avec le consentement de la femme et de ses parents ou de leurs remplaçants. 2°) Si la mari et la femme s'engagent à remplir les conditions fixées par le chef de village suivant la coutume* ». Qu'arriverait-il au cas où la volonté de consentement de la femme entrerait en contradiction avec la volonté du chef de famille ?

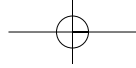
Non seulement en Côte d'Ivoire, mais aussi dans d'autres pays africains, la colonisation africaine rejoignait en matière de préjugés. Le Père allemand Skolaster Pallotin décrit lui aussi les groupes camerounais avec des caractères psycho-physiologiques spécifiques : « *Les côtiers ont une autre nature que les Bakoko et les Bassa. Les Duala, Malimba et Batango ont en effet un tempérament au sang vif. Leur caractère est lisse comme une peau de serpent. Ils sont insaisissables comme leur peau lustrée. Leur esprit est mobile, mais la profondeur leur échappe [...] Le Bakoko est raide au physique comme au moral. Il fait rarement preuve de ruse... Les Ewondo (Yaoundé) sont sympathiques. Ils ont des passions attirantes et nobles ; ils sont fair-play. Ils ont le sentiment de la justice...* »<sup>7</sup>.

La méthode de la singularisation et de la stigmatisation consiste aussi à produire un type d'africain particulier qu'on nommait l'évolué et qui, bien que partageant la servitude des autres colonisés, se distinguait d'eux par cette position mitoyenne qu'il occupait entre le « sauvage » et le « civilisé ». Cette conscience qui vit une véritable coupure (*schize*) avec ses conditions d'émergence produira un type de discours qui ressemble mot pour mot à celui du colon. Prenons deux exemples éloignés dans le temps (1915 et 1953) et dans l'espace (Côte d'Ivoire, Cameroun). Dans l'introduction au *Manuel des palabres*, Angoulvant dit : « *Les indigènes de la Côte d'Ivoire ne sont pas encore arrivés, réserve faite de quelques sujets d'élite dont je suis avec une affectueuse curiosité les progrès, à un état suffisant d'évolution pour pouvoir être admis à participer à l'administration de ce pays* ». Angoulvant, le colon, divise les Ivoiriens en évolués et non évolués en 1915 et, en 1951, un fonctionnaire camerounais Owono Nkoudou affirmait que le devoir d'un évolué est d'aider les évoluants et les primitifs à « *monter le courant pour parvenir à la lumière de l'évolution et la civilisation* »<sup>8</sup>.

7. Skolaster, Herman 1924 . – *Die Pallottiner in Kamerun – Limburg /Lahn : Kongregation der Pallottiner*, p. 285.

8. Nkoudou, Owono 1953 . – « Le problème du mariage dotal au Cameroun » – Dans : *Etudes Camerounaises*, Tome VI, n° 39-40, Douala Mars-Juillet, p. 66.





## Bibliographie

Duruy, Victor, op.cit., Dans : Froidevaux 1900. – *L'oeuvre scolaire de la France dans nos colonies* – Paris : Challame.

Edwards, Brent Hayes 2003. - *The practice of diaspora. Literature, translation, and the rise of Black Internationalism.* - Cambridge, Massachussets & London : Harvard University Press.

Froidevaux, Henri 1900. – *L'oeuvre scolaire de la France dans nos colonies* – Paris : Challamel.

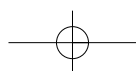
Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française 1915. - *Manuel des palabres* - Bingerville : Imprimerie du Gouvernement. Préface de G. Angoulvant.

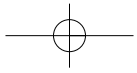
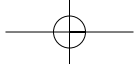
Nkoudou, Owono 1953. – « Le problème du mariage dotal au Cameroun » – Dans : *Etudes Camerounaises*, Tome VI, n° 39-40, Douala, Mars-Juillet 1953.

Ricoeur, Paul 1990. - *Soi-même comme un autre* - Paris : Seuil, coll. Points.

Sibeud, Emanuelle 2002. - *Une science impériale pour l'avenir? La construction des savoirs africanistes en France (1878-1930).* - Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Skolaster, Herman 1924. – *Die Pallottiner in Kamerun* – Limburg /Lahn : Kongregation der Pallottiner.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française  
Colonie de la Côte d'Ivoire

MANUEL DES PALABRES

BINGERVILLE - IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1915

Avant-propos

Les indigènes de la Côte d'Ivoire ne sont pas encore arrivés, réserve faite de quelques sujets d'élite dont je suis avec une affectueuse curiosité les progrès, à un état suffisant d'évolution pour pouvoir être admis à participer à l'Administration provinciale ou centrale du pays, non plus qu'à la discussion de leurs intérêts. C'est seulement dans les centres urbains les plus importants qu'on a pu, jusqu'ici, faire entrer dans les commissions – municipales, consultatives ou d'hygiène – des indigènes en situation de prendre aux délibérations un intérêt ou une part qui justifient leur présence.

Mais il ne s'en suit pas que nous devions, même dans les régions les plus arriérées et les plus récemment soumises, leur notifier sèchement nos décisions, sans chercher à leur en faire comprendre les mobiles, et à recueillir leurs objections et observations pour en retenir, en toute équité, ce qu'elles peuvent avoir de fondé.

Or, depuis sept ans que j'administre la Colonie, j'ai été amené à constater que certains fonctionnaires, faute d'expérience professionnelle et d'une connaissance suffisante des milieux indigènes plutôt que par négligence ou mauvaise volonté, omettent, dans les palabres, d'expliquer les mobiles, toujours élevés cependant, de nos actes, de commenter ceux-ci, d'en

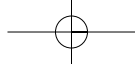
faire accepter par la masse le bien-fondé et l'équité.

D'autres emploient une argumentation qui ne répond pas au but poursuivi, ou bien un langage difficilement compréhensible pour l'interprète, voire même intraduisible.

C'est ce qui m'a donné l'idée de faire préparer, par un de mes plus distingués collaborateurs, M. l'Administrateur G. Joseph, Chef du bureau des Affaires politiques et indigènes<sup>1</sup>, un « Manuel des Palabres » où, dans une langue très simple, facilement compréhensible pour les interprètes, même débutants, en n'employant que des raisonnements à la portée des auditeurs et dont la traduction dans leurs langues n'offre aucune difficulté, nos principales décisions, nos conseils habituels, sont rappelés, expliqués, justifiés.

Je suis convaincu que ce manuel rendra des services aux fonctionnaires qui débutent dans les fonctions de Chefs de poste, aux interprètes qui pourront préparer à loisir leurs traductions, et surtout à la masse de nos sujets que nous associerons ainsi de plus en plus à nos efforts, en faisant appel à leur raisonnement et non pas seulement à leur esprit d'obéissance. Les résistances que nous rencontrons, dans la mise en valeur de notre belle Côte d'Ivoire, chez ceux-là même

1. Gaston Joseph (1884-1977), à qui est commandé ce *Manuel des Palabres*, fit ses études d'administrateur à l'École coloniale, où il obtint sa licence en 1906. Il fut alors nommé administrateur adjoint, fonction qu'il exerça dans la colonie de Côte d'Ivoire. En 1916, il fut promu administrateur en chef, ce qui constitua une récompense au « zèle » montré dans l'opération de recrutement de l'armée durant ces années, et on peut penser aussi que la rédaction de ce *Manuel des Palabres*, et d'autres articles dans les revues scientifiques de l'époque, contribuèrent aussi à sa promotion, soutenue par le gouverneur Angoulvant. En 1917, il est nommé chef de Cabinet du Gouverneur Général de Côte d'Ivoire. Il quitte ce pays pour un poste au Cameroun en 1920, colonie où il est promu Gouverneur en 1924. Il finira sa carrière de fonctionnaire colonial exemplaire aux affaires politiques du Ministère des Colonies et écrira d'autres ouvrages dont un roman d'apologie coloniale *Kofi. Roman vrai d'un noir* (1923) et *La Côte d'Ivoire, l'âme d'un empire* (1944). Le roman *Kofi* fut rédigé dans le but de répliquer à l'hyperréalisme anticolonial diffusé par *Batouala, véritable roman nègre* de l'écrivain martiniquais René Maran, qui obtient le prix Goncourt en 1921. *Kofi* est donc la riposte littéraire officielle au succès critique de *Batouala*. Joseph obtient le Grand Prix de la Littérature Coloniale, spécialement créé pour contrecarrer le prix de Marran. L'administrateur Angoulvant préfacera également ce livre de Joseph, certifiant la véracité et l'exactitude de l'histoire racontée, celle d'un interprète « natif » obsequieux et diligent avec ses administrateurs. Le *Kofi* de Joseph sera traduit en anglais cette même année 1923. La défi de réalisme lancé par le *Batouala* de Maran sera également critiqué par des auteurs « scientifiques » comme Maurice Delafosse.



Pour ces données biographiques, voir Sibeud, Emanuelle 2002. - *Une science impériale pour l'avenir? La construction des savoirs africanistes en France (1878-1930)*. - Paris: Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Sur la littérature nègre et anticoloniale de l'époque, voir la récente étude de Edwards, Brent Hayes 2003. - *The practice of diaspora. Literature, translation, and the rise of Black Internationalism*. - Cambridge, Massachussets & London: Harvard University Press, 2003. [NdE]

qui sont appelés à bénéficier les premiers de notre labeur, s'atténueront pour disparaître définitivement, non pas seulement le jour où l'indigène en aura reconnu l'inutilité, mais aussi et surtout,

lorsqu'il aura mieux compris les véritables mobiles de nos actes.

G. ANGOULVANT <sup>2</sup>

## CHAPITRE 1

### Le village

1. - *Destruction des campements permanents. - Leurs inconvénients. - Avantages du regroupement* <sup>3</sup>.

Il arrive parfois que des familles ou des individus d'un même village se séparent pour aller habiter des campements isolés dans la brousse :

Quand des gens quittent le village pour aller vivre dans la brousse :

C'est qu'ils refusent d'écouter les ordres et les conseils du chef de village ;

C'est qu'ils ne veulent faire que ce qui leur plait ;

C'est qu'ils cherchent à se soustraire à notre autorité ;

C'est qu'ils refusent de payer l'impôt et de faire les prestations ;

Ou bien, c'est à la suite d'une dispute avec d'autres habitants du village.

Le Gouvernement ne peut pas accepter cette façon d'agir, et nous forçons les gens qui ont abandonné le village à détruire les campements et à y revenir.

L'existence dans un campement est pareille à celle des bêtes.

Vous vivez dans des cases sales,

Vous vivez au milieu de la brousse,

Vous ne voyez personne,

Vous n'avez aucune distraction,

Vous avez peur de celui qui vient vous voir,

Vous travaillez juste pour manger,

Vous ne savez pas ce qu'est le bien-être.

L'homme n'est pas fait pour vivre ainsi.

Dans le village où nous vous forçons à demeurer, la vie est plus agréable.

En travaillant tous ensemble, il vous est facile d'avoir un beau village, propre, avec de belles cases.

Vous avez des relations avec toutes les familles du village et avec celles des

villages voisins.

Vous êtes près de votre chef qui peut plus facilement vous donner des conseils.

Vous voyez du monde passer dans votre village où vous avez plus de distractions.

Quand vous vous réunissez pour vous amuser, vos danses et vos chants sont plus jolis parce que vous êtes plus nombreux.

2. - *Choix du terrain. - Alignement des cases. - Mode de construction* <sup>4</sup>.

La place où le village est reconstruit doit être bien aérée. Il faut la choisir autant que possible sur un terrain un peu élevé.

Il faut éviter d'aller s'installer dans un bas-fond près des marais où il y a beaucoup de moustiques.

L'eau dont vous avez besoin doit se trouver près de votre village.

Vos cases doivent être construites de chaque côté d'une rue large et bien droite.

De cette façon le village aura un plus bel aspect. Il paraîtra grand.

Les cases doivent être séparées, les unes des autres, par une certaine distance.

Vous éviterez ainsi quand le feu se mettra à l'une d'elles qu'il se répande à d'autres habitations.

Les cases où se prépare la nourriture, celles où vous mettez le bois, celles encore où l'on rentre les animaux pendant la nuit, doivent se trouver en arrière de celles que vous habitez.

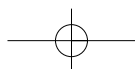
Pour rendre plus agréable l'habitation du village, plantez, de chaque côté de la rue, des arbres qui donneront de l'ombre et de la fraîcheur.

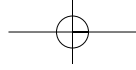
Appliquez vous à construire des cases solides, vastes et bien éclairées.

2. Administrateur colonial en Inde française, Angoulvant est nommé Gouverneur de la Colonie de Côte d'Ivoire en 1908, tandis que son ami William Ponty est nommé Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française. Angoulvant se fait connaître comme « pacificateur brutal » des révoltes intérieures entre 1909 et 1916. C'est vers la fin de cette étape de répression et en période de recrutements forcés pour le front de guerre européen, qu'il fait publier ce *Manuel des Palabres* (1915). L'année suivante il publie sa version officielle de *La pacification de la Côte d'Ivoire*. [NdE].

3. Cette palabre n'intéresse que certaines régions. Il convient de ne pas confondre les campements permanents avec les campements de cultures qui ont leur raison d'être par suite de l'éloignement des plantations résultant de la rotation des cultures.

4. Cette palabre ne s'applique qu'au cas où la reconstruction ou le déplacement d'un village a été reconnu indispensable par l'Administrateur du cercle (Circulaire n° 320 G. P. du 24 septembre 1915).





La porte ne suffit pas, il faut ménager en outre quelques fenêtres.

Changez souvent les toitures de vos cases, pour éviter qu'il ne s'y mette des saletés, des rats et autres animaux qui répandent des maladies.

Si vous le pouvez, faites vos toitures avec de la tôle.

Elles résisteront longtemps et le feu se mettra moins facilement à vos cases.

### 3. - Hygiène et entretien du village et des cases.

Lorsque vous apprenez qu'un Blanc va passer dans votre village, vous vous dépêchez de faire nettoyer autour des cases.

Le plus souvent même vous ne faites rien du tout.

Vous devriez finir par comprendre que, si nous voulons vous voir vivre dans des villages propres, c'est seulement dans votre intérêt, dans celui de votre santé.

1° Le village doit être balayé chaque jour.

Vous empêchez de cette façon les herbes d'y pousser et les saletés d'y séjourner.

2° En arrière des cases, une grande place doit être toujours débroussée autour du village.

Vous aurez ainsi plus d'air, moins de moustiques et de mouches.

3° Les ordures doivent être jetées dans des trous larges et profonds creusés assez loin du village.

4° Les chefs de case doivent faire faire, à quelque distance du village, des fosses d'aisances profondes, dans un endroit bien débroussé.

5° Les cases où vous enfermez les cabris, les moutons, les poulets doivent être nettoyées chaque jour.

6° Si vous avez des bœufs, il faut construire une forte palissade autour de la case où vous les enfermerez chaque soir.

7° Pour aucune raison, vous ne devez

garder dans vos cases des canaris où l'eau repose des jours, et dans laquelle les moustiques se développent vite et en grand nombre.

8° Une mauvaise habitude est d'enterrer les morts dans la case ou près de la case à une profondeur tout à fait insuffisante.

Il faut que vous ayez un emplacement éloigné du village pour enterrer vos morts.

Cet emplacement ne doit pas être près des puits et des marigots où vous allez chercher l'eau.

Si vous ne suivez pas ce conseil, certaines maladies fièvres, variole, lèpre, etc., ne disparaîtront jamais de votre village.

Lorsqu'on vous demande si vous avez bien compris ces conseils, vous répondez que oui, et vous promettez de faire ce qu'on vous a dit.

Mais vous vous dites : « Le Blanc est parti. Il ne reviendra pas de longtemps. Ne faisons rien ».

Prenez garde.

Les ordres donnés à chaque village sont écrits, et lorsqu'un chef de poste ou un Administrateur reviendra vous voir il saura ce qui vous a été dit.

Si vous n'avez rien fait, non seulement il vous punira, mais il vous forcera à exécuter les ordres qui vous avaient été donnés.

N'attendez donc pas que nous vous obligions à tenir votre village propre.

Une fois qu'il sera bien entretenu, que ses cases seront en bon état, vous verrez qu'il vous sera agréable de l'habiter.

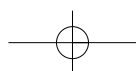
Vous aimerez davantage votre case.

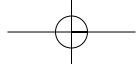
Vous chercherez à mieux l'arranger, à avoir une habitation plus belle que celle du voisin.

Vous remplacerez le seko par une porte.

Vous remplacerez la natte où vous couchez par un lit.

Vous aimerez votre case et vous vous attacherez à votre village.





## CHAPITRE 2

### La Famille

1. - *Consolidation de la famille.* - *L'adultère est un délit.* - *La femme fugitive, tant que le divorce n'est pas prononcé, doit être ramenée au domicile conjugal.*

Vos coutumes punissent sévèrement la femme mariée qui quitte la case du mari pour s'en aller avec son amant.

En cela, nous avons maintenu vos coutumes.

Nous avons seulement changé votre façon de punir.

C'est, à présent, devant un tribunal composé de juges choisis parmi vous que sont amenés la femme coupable et son amant.

Pour punir leur faute, le tribunal peut les condamner chacun à une amende et même à de la prison.

Il peut obliger, par la force, la femme coupable à retourner à la case du mari si le divorce n'a pas été prononcé.

La femme qui a quitté sans motif sérieux la case du mari, même pour retourner seulement dans sa famille peut, elle aussi, être appelée devant le tribunal.

Et le tribunal peut la faire ramener par la force à la case qu'elle a quittée.

Pour que la séparation du mari et de la femme puisse avoir lieu, il est nécessaire qu'elle soit décidée par un jugement du tribunal.

Un pareil jugement n'est rendu que sur des motifs graves qui rendent la séparation nécessaire.

Les divorces doivent être rares surtout à cause des enfants nés du mariage.

Il ne faut pas en effet que l'enfant ait le mauvais exemple en voyant ses parents vivre séparés.

C'est dans l'intérêt de l'enfant :

Que la famille doit être unie et forte ;

Que la famille doit respecter l'autorité de son chef.

2. - *Exode des jeunes filles vers les centres.* - *Dangers.* - *Mesures à prendre* <sup>5</sup>.

Beaucoup de femmes, même très jeunes, quittent le village pour aller vivre dans les villes.

Il faut que les chefs de famille et

même le chef de village empêchent ces départs.

Vous savez quel est leur danger.

Dans les villes, les femmes de vos villages ont partout autour d'elles le mauvais exemple.

Rapidement, elles se laissent aller à la prostitution.

Quand elles reviennent au village, elles acceptent difficilement de travailler.

Elles ont pris de mauvaises habitudes.

Bien souvent même, elles rapportent des maladies qu'elles répandent parmi vous. Leurs enfants eux-mêmes pourront en souffrir.

Vous n'avez déjà pas trop de gens dans votre village pour cultiver la terre.

Défendez aux jeunes filles d'aller vers les villes.

Sans doute, elles y gagnent vite de l'argent pendant quelques années.

Mais cet argent, elles le dépensent, avant de revenir, en achetant des bijoux et des pagnes.

Faites que vos filles épousent des hommes du pays

Elles vous donneront des enfants.

Et ces enfants seront bien portants.

Elles vous aideront à travailler.

Vos familles seront heureuses et plus nombreuses.

Si, malgré votre défense, une jeune fille quitte le village pour aller à la ville, ne craignez pas de venir vous plaindre au chef de poste.

Nous ferons le nécessaire pour faire ramener à la case de sa famille l'enfant qui l'a abandonnée.

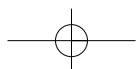
3. - *Mariage avec les étrangers.* - *Inconvénients possibles.* - *Mesures préventives.*

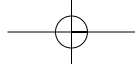
Quand vous autorisez le mariage d'une fille de votre village avec un noir étranger, ne voyez pas seulement dans ce mariage la dot qui vous est versée.

Songez au moment où cet étranger quittera le pays.

Car c'est alors que des palabres auront lieu.

5. Cette palabre s'applique plus spécialement au Baoulé.





Le mari voudra emmener sa femme et ses enfants.

Il arrivera que la femme récuse de suivre son mari.

Il faudra alors savoir si les enfants nés du mariage iront avec le père ou la mère.

Pour éviter ces palabres, exigez toujours que le mariage soit fait devant le chef de poste.

Le chef de poste vous demandera :

1° Si le mariage est fait avec le consentement de la femme et de ses parents ou de leurs remplaçants.

2° Si le mari et la femme s'engagent à remplir les conditions fixées par le chef de village suivant la coutume.

3° Si la femme suivra ou ne suivra pas le mari quand celui-ci s'en ira du pays.

4° Si les enfants nés du mariage suivront le père ou la mère.

Le chef de poste écrira sur un livre les conditions du mariage.

Il les écrira aussi sur deux papiers qu'il donnera l'un à la femme l'autre au mari.

De cette façon, le jour où le mari quittera le pays, il n'y aura pas de palabre possible pour savoir les conditions dans lesquelles le mariage a été fait.

Nous vous recommandons de bien réfléchir aux conséquences d'un mariage entre une jeune fille de votre village et un noir étranger au pays.

Que cette femme une fois mariée suive son mari, elle oubliera vite ses parents étant loin d'eux.

Elle ne les connaîtra bientôt plus, et quand ils seront vieux, elle ne les aidera pas.

4. - *Départ des enfants emmenés par les Dioulas* <sup>6</sup>

Vous voyez souvent venir des dioulas dans votre village.

Ils font du commerce ou se disent Karamokos ou Talibés.

Il arrive que l'un de ces Dioulas s'intéresse à un enfant du village.

Il fait des cadeaux à ses parents.

Il raconte à l'enfant qu'il est un chef dans son pays qui est très beau.

Après quelque temps, le Dioula demande aux parents de laisser l'enfant l'accompagner.

Naturellement il leur promet qu'il le leur ramènera lui même au village.

Dans son pays l'enfant apprendra l'arabe et le Coran.

La famille accepte.

L'enfant s'en va avec l'étranger.

Ses parents ne le reverront jamais plus.

L'enfant leur a été volé.

Parfois même l'enfant disparaît du village sans que vous sachiez comment.

C'est encore un Dioula qui l'a emmené avec lui par de belles promesses ou même par la force.

Il arrive enfin qu'un Dioula vous demande de lui prêter un de vos enfants pour l'aider à porter une petite charge.

Moyennant un cadeau, un peu d'argent vous acceptez.

Votre enfant s'en va pour toujours.

Refusez donc de laisser vos enfants accompagner ces étrangers qui viennent pour vous les voler.

Sous aucun prétexte ne laissez vos enfants quitter le village avec des Dioulas.

Dès qu'un enfant disparaît du village, allez prévenir le chef de poste.

Il le fera rechercher et le fera ramener chez ses parents.

Le voleur qui l'aura pris sera arrêté, conduit devant le tribunal et condamné à de la prison.

## CHAPITRE 3

### L'Alcoolisme

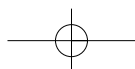
1. - *Dangers de l'alcoolisme par les liqueurs d'Europe.*

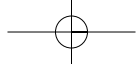
Dans l'intérêt de votre santé, le Gouvernement a défendu la vente de l'absinthe.

Mais, vous pouvez encore vous procurer une boisson aussi mauvaise qui est le gin.

Vous aimez à en boire parce que dites-vous, cette boisson fait du bien au

6. Cette palabre s'applique spécialement aux régions de pacification récente (Haut Sassandra, Haut Cavally, Gouros et Pays Dida).





corps, réchauffe la gorge et l'estomac.

Vous ne pensez qu'au bien que vous ressentez sur le moment.

Vous ne pensez pas au mal que vous faites à votre santé.

Demandez donc à la femme d'un indigène qui depuis longtemps boit du gin, combien elle a eu d'enfants.

Elle vous dira par exemple quatre, mais elle dira aussi que deux sont morts tout jeunes.

Eh bien, c'est souvent parce que le père avait abusé de cette boisson que ses enfants sont nés mal portants ou qu'ils n'ont pu vivre.

Dans certains villages, vous voyez des indigènes parfois jeunes encore et qui sont fous.

On est obligé de les surveiller de près.

Ces gens sont bien souvent dans cet état parce qu'ils ont abusé de gin ou d'absinthe ou parce que leur père ou leur mère en abusait avant leur naissance.

Un homme qui a bu du gin avec excès ne sait plus ce qu'il fait.

Vous en riez parce qu'il ne peut même pas se conduire et tenir debout.

Mais au fond ceux d'entre vous qui réfléchissent le méprisent, et lui-même, quand il revient à son état normal, a honte de s'être montré ivre.

Un homme qui a ainsi bu peut chercher querelle, frapper, blesser, tuer un habitant du village, quelqu'un de sa famille même.

Les tribunaux qui jugent savent que les violences et les crimes sont presque toujours le fait de gens qui ont abusé de gin.

Devant le tribunal, l'homme qui a blessé ou tué s'excuse souvent en disant qu'il ne savait pas ce qu'il faisait parce qu'il avait bu.

Mais le tribunal le déclare coupable, car c'est parce qu'il bien voulu boire qu'il a perdu la tête.

Et voilà un homme qui restera plusieurs mois, peut-être des années en prison et qui, s'il a tué, pourra même être condamné à mort.

Le nombre des condamnés qui ont blessé ou tué étant en état d'ivresse augmente toujours.

Voilà pourquoi nous voulons vous empêcher de boire de ces liqueurs que nous savons mauvaises.

Elles sont d'autant plus mauvaises qu'une fois que vous avez commencé à en boire vous en prenez l'habitude. Vous ne pouvez plus vous en passer.

Ne dépensez donc pas l'argent que vous gagnez par votre travail à acheter une boisson qui vous empoisonne doucement.

Profitez de cet argent pour bien manger, pour acheter des pagnes, des vêtements, des couvertures, des meubles pour votre case.

Vous serez bien portants, robustes et votre case sera jolie et agréable à habiter.

## 2. - *Abus du vin de palme.*

Toutes les occasions vous sont bonnes pour boire du vin de palme.

Pendant vos distractions et pendant vos fêtes, vous buvez du bangui jusqu'à vous enivrer.

Chaque village rivalise avec ses voisins pour savoir qui aura vidé le plus de canaris de bangui.

Ce bangui, vous le tirez des palmiers que vous abattez.

Vous détruisez ainsi une richesse de votre pays.

Pour avoir un peu de vin de palme, vous coupez un arbre qui vous rapporterait, chaque année, de un franc à deux francs d'huile et de graines de palme.

Avez-vous pensé au nombre de palmiers que vous coupez ainsi chaque année ?

Réfléchissez un peu à ce que tous ces palmiers représentent d'argent perdu pour vous.

C'est pour vous obliger à garder ces ressources que nous vous défendons d'abattre les palmiers.

Nous vous le défendons aussi pour d'autres raisons qui touchent à votre santé.

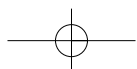
Le vin de palme est aussi mauvais, comme vous le buvez, que le gin ou les autres alcools achetés dans les boutiques. Quand les gens d'un village ont bu trop de bangui ils se cherchent dispute.

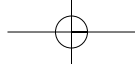
Des coups sont échangés.

Des batailles ont lieu, et parfois plusieurs de vous y sont blessés<sup>7</sup>.

L'homme qui a l'habitude de boire de grandes quantités de vin de palme perd

7. Reprendre les arguments de la première concernant les délits consécutifs à l'ivresse.





sa santé et sa force.

Il devient paresseux.

Il ne travaille plus.

Il refuse d'exécuter nos ordres et donne ainsi, à tous, le mauvais exemple.

De boire du vin de palme, cela vous donne, dites-vous, de l'entrain et de la gaieté.

Mais songez que cette gaieté ne dure qu'un moment.

Il vaut mieux ne pas la rechercher et garder votre santé.

### 3. - *Le Dolo* <sup>8</sup>.

Nous ne vous défendons pas de boire du dolo.

Nous savons que cette boisson que vous faites est bonne lorsqu'elle est fraîche.

Mais elle n'est bonne qu'à cette condition, et tant que vous n'en buvez qu'en petite quantité.

Si vous abusez du dolo, vous vous enivrez, et alors cette boisson devient aussi mauvaise pour votre santé que le gin ou le vin de palme.

Il arrive que les récoltes de mil et de maïs sont mauvaises et que vous n'avez pas beaucoup de grain.

Malgré cela, à l'occasion d'un enterrement ou d'une fête quelconque, vous prenez une grande partie de votre provision pour fabriquer du dolo.

Vous ne songez pas que la prochaine récolte est encore lointaine et que vous souffrirez de la faim en l'attendant.

Il faut donc ne faire du dolo qu'avec l'excédent de votre récolte. Car sur cette récolte vous avez à vous nourrir et à gagner un peu d'argent pour augmenter votre bien-être <sup>9</sup>.

### 4. - *Passage dans les villages des gardes et autres auxiliaires de l'Administration.*

Nous vous défendons de donner en cadeau ou contre de l'argent du gin, du vin de palme, du dolo fermenté aux gardes, aux interprètes, aux agents indigènes de l'Administration.

Même s'ils veulent vous forcer à leur donner de ces boissons, refusez les leur.

Si, parce que vous leur refusez, ils venaient à vous menacer ou à vous frapper, n'ayez pas peur de venir porter plainte au poste.

Les gardes et les agents indigènes de l'Administration qui passent dans votre village ont été envoyés par nous pour exécuter ou faire exécuter des ordres.

Nos ordres ne seront pas exécutés ou ils le seront mal si vous enivrez ces agents.

Le Blanc qui les avait envoyés leur reprochera de n'avoir pas fait ce qui leur avait été ordonné.

Pour s'excuser, ils déclareront que vous en êtes responsables, et c'est vous qui serez punis.

Ayant bu en trop grande quantité, ils ne sauront plus ce qu'ils font, et, vous serez les premières victimes de leur ivresse.

Ils se disputeront avec vous, ils vous frapperont, ils vous commanderont de leur donner des femmes ou ils les prendront par la force.

Ils feront du scandale dans le village.

Vous regretterez les premiers de leur avoir donné à boire malgré nos ordres.

Il sera trop tard, et vous serez responsables, vis-à-vis de nous, de leur ivresse.

Celui de vous qui aura grisé un agent noir de l'Administration ou le village entier, si nous ne pouvons le connaître, sera puni très sévèrement.

## CHAPITRE 4

### L'Impôt

#### 1. - *Justification de l'impôt ; sa modération.*

Lorsqu'on vous demande pourquoi vous payez l'impôt, vous répondez :

« Les Blancs nous commandent, nous donnons l'argent qu'ils nous réclament !

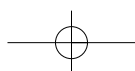
ou bien vous appelez l'impôt « l'amende ».

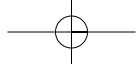
Vous croyez même que les Blancs gardent cet argent pour eux.

Et cependant, seuls, vous profitez de l'impôt que vous versez.

8. Palabre spéciale aux cercles de la haute Côte.

9. Il convient dans les cercles du Nord d'interdire l'hydromel ; cette boisson n'étant nullement hygiénique.





Avez-vous réfléchi aux avantages nombreux que vous tirez de l'impôt ?

1° Vous avez la sécurité complète dans votre pays.

Vous êtes protégés contre les bandes armées et les conquérants.

Vous pouvez travailler en paix. Mais pour que la tranquillité soit toujours dans votre pays il faut une police, il faut des gardes.

Ces gardes sont payés, logés, armés, habillés avec l'argent de l'impôt.

2° Vous n'avez plus à craindre, non plus, les sacrifices humains, les enlèvements de femmes et d'enfants, la captivité, les guerres de village à village.

Les voleurs et meurtriers, sont arrêtés et mis en prison.

Et l'impôt permet de faire fonctionner les tribunaux qui les jugent et les condamnent.

C'est avec l'impôt que sont payés les interprètes, que sont construites les prisons, que sont payés leurs gardiens, que sont nourris les prisonniers.

3° Autrefois, beaucoup de villages disparaissaient à la suite d'épidémies de variole.

A présent, nos médecins et nos infirmiers vous vaccinent.

Ils vous protègent contre cette maladie dangereuse qui n'apparaît plus que très rarement dans vos villages.

C'est avec l'impôt que nous pouvons faire cela.

Songez combien cet impôt est faible en comparaison du nombre d'existences qui ont déjà été sauvées par la vaccine.

Ajoutez que les malades de tous les villages peuvent venir se faire soigner, pour rien, dans les postes.

On leur donne des médicaments qui coûtent chers et qu'ils n'ont cependant pas à payer.

4° Les moniteurs que nous envoyons dans les villages vous donnent des conseils pour récolter le caoutchouc.

Ils vous disent comment le préparer pour que les commerçants vous l'achètent le plus cher possible.

Ils vous montrent comment soigner une plantation de cacaoyer, comment préparer les graines de cacao.

Ces moniteurs sont payés sur l'impôt.

5° Dans les écoles, nous apprenons à vos enfants le français.

Ils peuvent, plus tard, trouver une

situation dans le commerce ou dans l'administration et gagner de l'argent.

C'est avec l'impôt que la case de l'école est construite, que le maître d'école est payé, que les livres des élèves sont achetés.

Voici quelques avantages que vous retirez de la faible somme que vous payez chaque année.

Il y en a beaucoup d'autres encore.

Et sachez bien que tout l'impôt du pays ne suffit même pas à payer les dépenses que nous faisons dans votre intérêt.

Ce que vous payez chacun est peu de chose par rapport à ce que vous pouvez gagner.

Cet impôt est fixé d'après les bénéfices que vous pouvez retirer de votre travail.

Et cela vous explique pourquoi l'impôt n'est pas le même dans tous les villages.

Les indigènes qui, en travaillant un peu, peuvent gagner beaucoup d'argent paient un impôt plus fort que les autres.

Dans certaines régions nous demandons à chaque habitant un impôt de huit fr., dans d'autres six fr., dans d'autres cinq fr., quatre fr., trois fr. et même seulement deux francs.

Il est juste que les habitants des pays riches paient plus que les habitants des pays pauvres.

## 2. - Recensement nominatif

Il est juste que tous les habitants d'un village paient l'impôt.

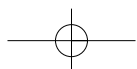
Pour cela il faut que nous connaissions les noms de ces habitants.

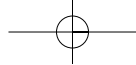
Quand nous venons vous demander ces noms, certains se sauvent dans la brousse.

Des indigènes cachent leurs enfants. Des chefs de case ne donnent pas les noms des gens qui sont aux plantations ou dans les campements de cultures.

Des chefs de case cachent les noms des gens qui se trouvent dans les environs pour des fêtes, pour une visite à des amis ou pour une autre raison.

Enfin, beaucoup aussi ne donnent pas les noms des gens qui ont quitté le village pour faire du commerce ou pour travailler.





Autrefois, quand le médecin venait vous vacciner, vous pensiez qu'il vous marquait pour l'impôt.

Vous avez toujours eu peur de donner exactement les renseignements qu'on vous demande.

Pourquoi ?

Vous pensez que le village aura à payer moins d'impôt parce que vous cachez plusieurs de ses habitants ?

C'est un mauvais calcul que vous faites.

Quand on vient dans votre village ou quand on traverse vos plantations, on rencontre un noir, on lui demande son nom.

On regarde si ce nom est sur le papier de votre village. S'il n'y est pas, le chef de case de cet indigène a menti.

Pour avoir menti, il sera puni d'une amende.

Si l'amende est de 25 francs et l'impôt de 5 francs, il va donc payer d'un coup, en plus de l'impôt, une somme qui représente cinq impôts.

Vous voyez que c'est un mauvais calcul.

Quand on compte les gens, les chefs de case doivent donner tous les noms, même ceux des enfants, des vieillards, des infirmes.

Si on s'aperçoit que les chefs de case ont menti, on compte les cases et on voit à peu près combien il habite de gens dans chacune.

Mais comme cela l'impôt n'est pas juste.

En donnant tous les renseignements demandés, l'impôt est au contraire compté exactement.

L'impôt est demandé à ceux qui peuvent travailler.

Les enfants ne paient pas l'impôt.

Les vieillards et les infirmes ne paient pas non plus l'impôt.

Il en est de même des femmes des gardes et de tirailleurs ; à condition qu'il n'y ait qu'une femme pour un homme.

Leurs noms sont inscrits sur le papier avec le motif pour lequel ils ne paient pas l'impôt.

Quand un homme de votre village va au poste, le chef de village doit lui dire les noms des enfants qui sont nés et les noms des gens qui sont morts depuis le dernier recensement.

Il donne ces renseignements à

l'Administrateur ou au chef de poste qui les écrits sur le papier de recensement.

Comme cela ce papier, qui porte vos noms, se trouve être toujours juste.

Quand on contrôle les noms des habitants de votre village ne changez pas de nom.

Si vous changez de nom, on ne sait pas si le premier n'est pas celui d'un habitant absent.

On le laisse sur le papier.

Votre village est alors obligé de payer un impôt de trop par la faute de l'un de vous.

On vous demande de dire si les absents sont jeunes, ou forts, ou vieux, ou infirmes.

Ce renseignement est très utile.

Lorsqu'on appelle les hommes pour entretenir les routes ou pour faire du portage, on prend ceux qui peuvent travailler, qui sont assez forts et c'est le recensement qui les indique.

Les enfants, les vieillards, les infirmes ne sont pas appelés pour ce travail.

De même, quand on vous demande des hommes pour faire des soldats, on les désigne d'après le recensement qui indique s'ils sont bien portants, grands, jeunes et forts.

Enfin, quand les gens d'un village veulent changer son emplacement ou bien quand un chef de case veut se fixer avec sa famille dans un autre village, il faut, avant tout, demander l'autorisation à l'Administrateur ou au chef de poste. Si l'autorisation est accordée, elle est mentionnée sur le papier de recensement.

Vous voyez bien que c'est dans l'intérêt de tous les gens du village que nous vous demandons vos noms, et que vous avez à fournir des renseignements exacts lorsqu'on vous interroge.

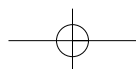
3° - *Recouvrement de l'impôt.* - *Époques.* - *Mode de perception.* - *Garanties.*

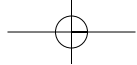
L'impôt est payé au commencement de chaque année.

On vous fait prévenir quelques mois à l'avance.

On vous fait dire combien le village devra verser.

Le chef de village a ainsi tout le temps nécessaire pour rassembler l'argent.





Il l'apporte lui-même ou il le fait apporter au poste.

L'argent est compté devant les indigènes du village par le Blanc.

Le Blanc donne un papier pour le chef de village.

C'est un reçu qu'il devra bien garder car il indique l'impôt qui a été payé par le village.

Il est aussi remis au chef de village autant de reçus (tickets) qu'il a été payé d'impôts.

Le chef de village doit remettre un reçu à chaque habitant imposable, qui a payé l'impôt.

La couleur de ces reçus change chaque année.

Un reçu n'a de couleur que pour une année.

Il prouve que vous avez versé l'impôt.

Quand vous allez en voyage faire du commerce ou voir quelqu'un dans un autre village, n'oubliez pas de porter sur vous ce reçu.

Si vous rencontrez un chef de poste, il pourra vous demander qui vous êtes.

Montrez-lui votre reçu en le renseignant. Si vous ne l'aviez pas, il vous ferait payer l'impôt une seconde fois.

Peut-être même, il vous punirait parce qu'il croira que vous avez cherché à ne pas payer l'impôt.

Aussi vous ne devez jamais remettre ce ticket à une autre personne.

## CHAPITRE 5

### Culture du Cacaoyer <sup>10</sup>

#### 1.- *Le cacaoyer. - Exploitation.*

Le cacaoyer est un petit arbre qui pousse très bien dans la forêt.

Il lui faut de la pluie, une bonne terre, profonde et sans cailloux.

Il donne des fruits plus gros que le poing et de couleur jaune quand ils sont mûrs.

Lorsqu'on casse le fruit on trouve dedans environ 30 graines.

Si on casse beaucoup de fruits et qu'on mette toutes les graines dans une caisse ou dans un tonneau, il coule à terre, après deux ou trois jours un liquide qui ressemble au vin de palme.

Après six ou sept jours, les graines sont devenues froides et rouges.

On les pose sur une natte.

On les fait bien sécher au soleil.

Quand les graines sont tout à fait sèches, elles sont dures et craquent entre les doigts.

Alors vous les portez dans les boutiques des maisons de commerce où on vous les achète comme l'huile, comme les palmistes, comme les colas, par exemple.

les et bien sèches on les paie 1 fr. à 1 fr. 50 le kilo.

C'est donc un produit qui vaut plus cher que le palmiste.

Il a aussi l'avantage de ne pas demander beaucoup de travail pour être préparé.

Un cacaoyer de trois ans peut donner deux, trois et quatre fruits.

Un arbre de quatre ans six, huit et dix fruits.

Un arbre de six ans vingt-cinq fruits et souvent même jusqu'à quarante et cinquante si on l'a bien soigné.

Or, il faut environ vingt-cinq à trente fruits pour préparer un kilogramme de graines sèches.

Un cacaoyer de plus de six ans peut donc donner un et deux kilogrammes de graines, quelquefois plus.

Cela représente en argent 1 fr. 25 et 2 fr. 50, c'est-à-dire plus que rapportent tous les arbres du même âge comme le palmier à huile et le kolatier.

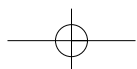
Vous pouvez donc devenir riches en faisant des plantations de cacaoyer.

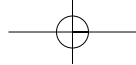
Et c'est parce que nous le savons que nous voulons vous faire faire cette culture.

#### 2.- *Avantages de la culture du cacaoyer.*

Quand les graines de cacao sont bel-

10 Ces palabres intéressent les Cercles d'Assinie, des Lagunes, de Grand-Bassam, de Grand-Labou, de l'Agnéby, du Bas-Sassandra, du Bas-Cavally, du N'Zi (district de Bongouanou), de Bondoukou (partie méridionale) et de l'Indénié.





### 3. - Soins à donner au cacaoyer.

Un cacaoyer ne donne beaucoup de fruits que s'il est bien soigné.

Les chefs de poste, les agents de culture, les moniteurs, les miliciens etc., montrent comment il faut planter et soigner les cacaoyers.

Ecoutez bien les conseils qu'ils vous donnent.

Nous préférons, au début, que vous ne plantiez pas trop de cacaoyers, mais que vous vous occupiez bien de ceux que vous plantez.

Il vaudrait mieux avoir un bel arbre qui donne 50 fruits que 5 ou 6 mauvais qui donnent chacun 3, 4 ou 6 fruits et même rien du tout.

Quand vous verrez ce que de beaux arbres donnent, vous en planterez beaucoup de vous-mêmes. Vous étendrez vos plantations.

Pour bien soigner les cacaoyers, il faut que la plantation où ils se trouvent soit toujours bien propre.

Et comme il faut de l'ombre aux cacaoyers, surtout quand ils sont jeunes, plantez-les dans les bananeraies et dans les palmeraies bien nettoyées.

Faites votre plantation près du village afin de pouvoir y aller souvent.

Celui qui s'est beaucoup occupé de sa plantation pendant que les arbres y étaient jeunes, n'aura plus grand travail à faire pour la conserver en bon état quand elle aura 6 à 7 ans.

Il n'aura presque plus qu'à récolter les fruits et à préparer les graines.

C'est un travail facile, peu fatiguant et qui rapporte beaucoup d'argent.

Les femmes peuvent récolter les fruits, les porter au village où les enfants les cassent, les mettent dans les caisses puis les font sécher au soleil.

Un homme peut donc employer ses femmes et ses enfants à la préparation du cacao.

C'est un travail bien moins difficile et moins fatiguant que la préparation de l'huile de palme et le concassage des palmistes.

Il est plus rapide aussi et permet de gagner plus d'argent.

Les gens qui ont gagné de l'argent en plantant des cacaoyers sont déjà nombreux.

S'ils avaient un autre métier avant ils l'ont abandonné pour ne plus s'occuper que de leurs plantations.

A Tiassalé par exemple, des Sénégalais, des Appolloniens, des Fantis menuisiers, maçons, tailleurs, gagnaient 4 fr. 50 et 6 fr. par jour avec leur métier.

Ils ont abandonné leur métier pour planter des cacaoyers.

Ils ne le regrettent pas et sont en train de devenir très riches.

Suivez leur exemple en suivant nos conseils.

### 4. - Permis d'occupation de terrains à délivrer aux planteurs de cacaoyer.

(Même palabre pour les kolatiers, les caféiers, etc.).

Beaucoup de vous savent qu'on peut gagner de l'argent avec la culture du cacaoyer.

Ils seraient contents d'avoir une plantation.

Mais ils ont peur qu'un jour on leur dise qu'ils ont planté sur un terrain qui n'est pas à eux.

Personne ne pourra prendre votre plantation si vous faites comme il va vous être dit.

Venez faire connaître au chef de poste où se trouve la place que vous choisissez.

Le chef de poste cherchera si le terrain n'est pas déjà cultivé et s'il n'a pas de propriétaire.

Il vous donnera alors l'autorisation de faire votre plantation.

Vous n'aurez plus de ce moment aucune réclamation à craindre.

Vous pourrez travailler, en toute tranquillité, comme si le terrain était à vous.

Pour vous éviter toute palabre, on vous donnera un papier.

Sur ce papier seront écrits

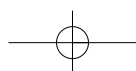
Votre nom et le nom de votre village ;

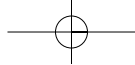
La place où est votre plantation ;

La culture que vous faites dans cette plantation ;

Le nombre d'arbres que vous avez plantés.

Plus tard : quand le terrain que vous aurez planté sera grand ; quand les arbres qui donnent des fruits seront nombreux, et que vous serez devenus riches et pourrez payer l'établissement des plans,





on fera venir des géomètres qui feront les plans et on vous donnera un autre papier définitif.

Votre plantation sera alors à vous pour toujours.

Elle sera votre bien, celui de votre famille.

Personne ne pourra vous le prendre.

Faites comme nous vous disons, vous éviterez tout ennui.

Nous vous aiderons dans vos efforts.

Nous irons voir votre plantation et nous vous donnerons des conseils pour soigner vos arbres.

Nous vous apprendrons comment vous devez faire pour que les maladies ne se mettent pas aux arbres.

Nous vous dirons comment vous devez faire pour que vos arbres donnent beaucoup de fruits et par conséquent vous rapportent beaucoup d'argent.

## CHAPITRE 6

### Le palmier à huile

#### 1. - *Bon entretien des palmeraies et leur exploitation intensive*<sup>11</sup>.

Vous ne vous occupez pas assez de l'entretien de vos palmeraies.

Une palmeraie bien entretenue rapporte deux ou trois fois plus que si elle est envahie par la brousse.

Dans les palmeraies où vous travaillez, les arbres sont bien quelquefois débroussés autour de leur pied, et vous pouvez vous rendre à chaque arbre par de petits sentiers.

C'est insuffisant comme entretien.

Toute la brousse qui ne sert à rien doit être coupée.

Cette précaution donne aux palmeraies l'air et la lumière qui leur manquent.

Chaque arbre doit être nettoyé. Vous ne devez lui laisser que les feuilles qui poussent autour des régimes.

Le palmier qui pousse dans la brousse devient long et mince. Il donne de petits régimes, souvent même il ne donne aucun fruit.

Le palmier qui a beaucoup d'air et de lumière devient vite un bel arbre et donne des régimes nombreux et gros.

Dans une palmeraie bien entretenue, vous pouvez faire des cultures et planter du cacaoyer.

De cette façon, un petit peuplement de palmiers suffit à vous rapporter beaucoup d'argent.

De plus, les étrangers qui verront votre palmeraie bien débroussée et exploitée n'auront pas l'idée de la demander en concession ; tandis qu'actuellement ils sont tentés de le faire parce

qu'ils voient les palmiers envahis par la brousse et ils prétendent qu'elle n'appartient à personne.

Si vous voulez jouir en paix des palmeraies, donnez à tout le monde l'impression que vous vous en occupez et que vous y tenez beaucoup et cela en les nettoyant fréquemment et en utilisant tous les fruits.

#### 2. - *De la bonne qualité de l'huile et des graines*

Nous n'avons pas besoin de vous dire que vous pouvez gagner beaucoup d'argent en apportant de l'huile et des amandes de palme dans les boutiques.

Vous le savez bien, puisque vous vendez ces produits depuis très longtemps.

Mais, on vous achèterait plus cher l'huile et les amandes si elles étaient mieux préparées.

Trop souvent, vous laissez pourrir les fruits dans des pirogues ou en gros tas recouverts de feuilles de bananier.

L'huile que vous faites avec ces fruits a un mauvais goût.

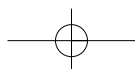
Elle est foncée, épaisse et sale.

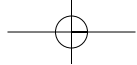
Vous ne pouvez même pas vous en servir pour la préparation de votre nourriture.

Les commerçants vous la paient peu cher, parce qu'ils sont obligés de la faire bouillir avant de l'envoyer en France pour ôter les saletés qu'elle contient (terre, cailloux, etc.).

Si vous leur apportez de l'huile bien fabriquée, ils n'auront pas à faire ce travail, et ils vous l'achèteront à un prix plus élevé.

11. Au sujet de l'exploitation intensive du palmier à huile voir également la palabre n° 4.





Vous connaissez comment on fait de la bonne huile, puisque celle que vous employez pour faire votre cuisine est pure.

Il faut prendre les fruits frais et les mettre dans de l'eau que vous faites bouillir dans de grandes marmites.

Ensuite, vous pilonnez les fruits dans un grand mortier de bois.

Vous obtenez ainsi une bouillie que vous mettez dans l'eau chaude.

L'huile monte sur l'eau d'où vous la retirez pour la verser dans un canari bien propre.

Il ne faut pas jeter le noyau qui est dans le fruit.

Le commerce achète l'amande qui est dedans.

Pour avoir cette amande, vous brisez chaque graine avec un caillou.

Mais il ne faut pas casser les vieilles graines dont les amandes sont pourries.

On ne vous les achèterait pas.

Avant de porter les amandes dans les boutiques, il faut en retirer les saletés, les cailloux, les coques et les faire bien sécher au soleil.

En séparant les amandes des coques par l'eau salée, vous n'enlevez pas toutes les saletés. Les amandes se gonflent d'eau, et vous ne les faites pas assez sécher.

C'est pourquoi il vaut mieux faire trier les amandes à la main par les femmes et les enfants.

### 3. - *Emploi des concasseurs mécaniques.*

Le cassage des graines à la main est un long travail que les femmes et les enfants n'ont souvent pas le temps de faire.

Vous abandonnez ainsi, chaque année, près des villages, de grosses quantités de graines qui représentent beaucoup d'argent perdu.

Vous pourriez utiliser toutes ces graines, en vous servant de petites machines qui cassent vite et bien un grand nombre de graines à la fois.

Ces machines ne sont pas difficiles à faire manœuvrer à la main.

Elles permettent, à deux ou trois hommes, de faire en quelques jours le travail que toutes les femmes du village font en un an.

Des Fantis, des Appolloniens, des Soudanais, des Sénégalais et aussi certains villages se servent déjà de ces machines.

Ils achètent les graines à des villages les cassent et les vendent au commerce.

Vous pourriez faire comme eux. Vous pourriez au besoin vous entendre entre plusieurs villages pour acheter une machine.

Vous aurez vite gagné les frais d'achat par la vente des amandes que vous casserez, et vous ferez ensuite de gros bénéfices sans grand travail.

### 4. - *Exploitation quand il y a des usines dans les environs du Village*

L'huile que vous faites vous-mêmes n'est pas très pure. Le commerce l'achète peu cher parce qu'il doit la nettoyer.

Sa préparation vous demande cependant beaucoup de temps et de déplacements.

Les Blancs sont arrivés à faire de l'huile tout à fait pure avec des machines.

Ils la font vite et en grande quantité.

C'est surtout l'huile que les Blancs fabriquent qui est recherchée en Europe par le commerce et votre huile vaudra de moins en moins cher.

Aussi, quand il y a des usines près de votre village, vous avez plus d'avantages à leur apporter les régimes et les fruits que vous récoltez.

Vous gagnerez plus d'argent qu'en faisant l'huile et qu'en faisant casser les graines par vos femmes et vos enfants.

Voici pourquoi.

Un homme qui, par exemple, peut tirer l'huile de 5 ou 6 régimes en un jour aura beaucoup travaillé.

Il aura fallu qu'il soit aidé de sa femme et de ses enfants.

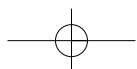
Il peut au contraire couper de 20 à 30 régimes par jour, et même plus, à lui seul.

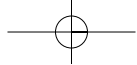
Il porte ces régimes soit à l'usine, soit au débarcadère de sa plantation où les bateaux de l'usine viennent les prendre.

Il peut ainsi gagner de 2 à 3 francs par jour.

Et ce travail est beaucoup moins long puisqu'il évite la fabrication de l'huile.

N'ayant plus à préparer l'huile, vous pouvez exploiter un plus grand nombre de palmiers, et débrousser les peuple-





ments pour qu'ils donnent des régimes plus gros et en plus grand nombre.

Bien soigné, un palmier peut donner jusqu'à 40 et 50 kilos de fruits.

Si l'usine vous achète les fruits à raison de 0,05 le kilo, un seul arbre pourra rapporter chaque année de 2 francs à 2 francs 50.

C'est beaucoup vous le voyez.

Vous pouvez donc gagner plus d'argent qu'en fabriquant l'huile et en concassant les graines dans votre famille.

L'usine fabriquant l'huile et concassant la graine à votre place vous avez le temps de débrousser tous les peuplements.

Toutes vos palmeraies étant bien débroussées et exploitées, personne ne pourra plus vous en contester la propriété, ce qui arrive lorsqu'on les voit abandonnées ou négligées.

Et votre famille peut aussi disposer de son temps pour travailler à d'autres cultures.

#### 5. - Affermage

Il peut arriver que vous ne puissiez pas exploiter tous les palmiers du village.

Les habitants peuvent n'avoir pas le temps de récolter les régimes de tous les palmiers :

Parce que les hommes s'occupent de la pêche et de la préparation du poisson fumé ;

Parce que les hommes travaillent pour des maisons de commerce et passent la barre par exemple, ou bien pour d'autres raisons encore.

Alors, vous êtes libres de donner, à un Blanc ou à un indigène étranger, le droit d'exploiter vos palmeraies.

Vous pouvez, contre argent, céder vos droits de récolte sur une partie de vos palmeraies et pour un certain temps.

Pour cela, vous devez faire un contrat avec celui à qui vous cédez vos droits.

Ce contrat doit contenir toutes les conditions de votre arrangement.

Une fois le contrat accepté d'un commun accord, vous êtes obligés de vous y conformer.

Ce contrat indique :

1° Les noms des chefs de case que

vous avez désignés, en présence de l'Administrateur, pour s'entendre au nom du village avec celui qui veut exploiter vos palmeraies.

2° Le temps pour lequel vous avez cédé vos droits d'usage.

Ce temps ne peut dépasser une période de vingt ans.

3° L'étendue des palmeraies sur lesquelles vous avez accordé la permission de récolter.

En admettant que vous partagiez vos palmeraies en trois parties égales, vous ne pouvez céder vos droits d'usage que sur deux parties.

L'autre partie est réservée au village pour vos besoins, notamment pour la cuisine de ses habitants.

4° Enfin, le contrat mentionne les sommes d'argent qui vous seront versées tous les ans contre le droit que vous cédez.

Dans le cas où vous acceptez de fournir à l'exploitant des travailleurs pris parmi les habitants du village, il faut fixer les conditions de votre acceptation dans un contrat différent du premier.

Ce contrat énumérera la durée de l'engagement, le nombre des travailleurs, le montant de leurs salaires et toutes les autres conditions.

#### 6. - Cantonnement <sup>12</sup>.

Il y a trop peu d'habitants dans votre pays pour exploiter tous les palmiers qui s'y trouvent.

A cause de cela, chaque année, il se perd des quantités énormes de régimes. Si vous travailliez davantage - ce qui n'est pas difficile - vous ne pourriez encore arriver à récolter que les régimes d'un petit nombre d'arbres.

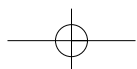
Il resterait encore beaucoup de peuplements de palmiers abandonnés.

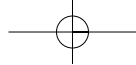
C'est pourquoi nous vous laissons, pour exercer vos droits de récolte, un nombre déterminé de palmiers pour chaque habitant.

Ce nombre représente plus d'arbres que vous n'en pourrez jamais exploiter même si vous travaillez beaucoup, même si vous avez beaucoup d'enfants.

Mais il est évident que vous n'avez aucun droit sur les peuplements que

12. Cette palabre est spéciale aux cercles d'Assinie, du Bas-Sassandra, du Bas-Cavally et à l'Ouest du cercle de Lahou et ne pourra être tenue que lorsque le cantonnement aura été consacré par un acte officiel (il fait actuellement partie de la nouvelle réglementation forestière projetée).





vous n'avez pas plantés, et où vous n'avez jamais travaillé.

Vous n'êtes pas assez nombreux pour nettoyer, débrousser ces peuplements, pour les entretenir et y récolter les régimes.

Ces ressources de votre pays sont perdues en ce moment.

Il faut qu'elles puissent être un jour exploitées.

C'est pourquoi le Gouvernement peut autoriser, des Européens ou des Indigènes, à venir mettre en valeur les parties de votre pays que vous êtes obligés de délaïsser.

La présence de ces exploitants ne peut pas vous gêner.

Au contraire, en venant dans votre pays ils enrichiront et augmenteront le nombre de ses habitants.

### Mode de préparation du caoutchouc <sup>13</sup>

Le caoutchouc que vous prépariez autrefois était de très mauvaise qualité.

Le commerce vous l'achetait de moins en moins cher et quelquefois même vous le refusait.

Il est maintenant défendu de transporter du caoutchouc dans la Colonie s'il n'est pas préparé dans les conditions que nous vous avons indiquées.

Le commerce, lui-même, est obligé de vous le refuser.

Ce mode de préparation nous vous l'avons montré déjà.

Nous le montrerons de nouveau à ceux qui nous en feront la demande.

Il a l'avantage d'être très simple, très rapide et de donner un produit pur.

Il consiste à présenter, le caoutchouc des lianes, sous forme de plaquettes et de lanières minces.

Le caoutchouc des arbres, sous forme de crêpes ou de plaques.

Ces plaquettes et ces crêpes doivent

être à peu près grandes comme la main.

Leur épaisseur ne doit pas dépasser celle d'un sou.

Elles doivent être longtemps suspendues dans une chambre, à l'ombre, pour bien sécher.

De cette façon, le caoutchouc ne contient pas de terre, de cailloux ou d'autres impuretés.

Le commerce vous l'achètera beaucoup plus cher.

Nous vous recommandons de bien observer les époques d'interdiction de récolte du caoutchouc.

Il est nécessaire que, chaque année, pendant quelques mois les lianes et les arbres se reposent.

Il faut que les plaies faites pour extraire le latex aient le temps de se fermer.

Vous épargnerez ainsi les peuplements de lianes ou d'arbres à caoutchouc qui restent encore dans votre pays.

## CHAPITRE 7

### Questions diverses

#### RÔLES DES CHEFS

Le titre de chef ne donne pas seulement des avantages à celui qui le porte.

Le chef a des responsabilités, des devoirs, des obligations.

Celui que vous choisissez pour chef doit être :

Un homme intelligent ;

Un homme énergique ;

Un homme actif ;

Un homme honnête.

Par sa conduite et par la façon de

vous commander, il doit avoir votre respect, nous donner toute garantie.

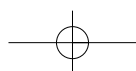
Le chef de tribu, de canton ou de village est, par son titre, notre représentant près de vous.

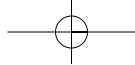
Il est donc un agent de l'autorité.

Il a la charge de maintenir la bonne entente entre vous; de maintenir les bonnes relations entre les villages.

Il règle les petites querelles qui s'élèvent entre vous.

<sup>13</sup> Pour obtenir, dans ce sens, des résultats certains, il est nécessaire que vous donniez aux fabricants indigènes des leçons pratiques. Vous voudrez donc bien, au cours de vos tournées, faire dans chaque village la démonstration des conseils objet de la circulaire 422 A du 7 novembre 1913.





Le chef ne doit pas abuser de sa qualité pour accepter des cadeaux à l'occasion du règlement d'une palabre.

Il ne doit commettre aucun abus d'autorité.

Il ne saurait être le complice de tout ou partie de la population qu'il commande.

Il ne pourra pas faire exécuter nos ordres s'il a peur des gens de son village (de sa tribu ou de son canton).

Car alors les ordres que nous lui demandons de faire exécuter ne le seront pas ou le seront mal, et c'est lui qui sera puni pour les autres.

Il faut que le chef soit craint pour être respecté.

Et ce respect il ne pourra l'avoir qu'en nous signalant les indigènes qui donnent le mauvais exemple par leur paresse ou leur indiscipline.

Ces indigènes, nous les punirons sévèrement.

Le chef a les obligations :

de préparer le versement de l'impôt ; de

fournir les travailleurs et les prestataires qui lui sont demandés.

de désigner les jeunes gens appelés à servir comme tirailleurs ;

de veiller à l'entretien du village ;

d'encourager les indigènes, par son exemple, à étendre leurs cultures ;

d'exploiter les ressources naturelles du pays (karité ou palmier à huile ou cocotier, etc.) ;

de veiller à ce que les chefs de case fassent tous des plantations de cacao<sup>14</sup>.

d'empêcher les indigènes de s'enivrer avec du vin de palme, du dolo ou du gin.

de prévenir le chef de poste quand plusieurs indigènes meurent de la même maladie. On pourra ainsi envoyer un médecin ou un infirmier au village ;

de tenir l'Administrateur ou le Chef de poste au courant de tout ce qui se passe dans son village, dans son canton ou dans sa tribu.

Le chef qui ne remplit pas son devoir n'est pas digne de ce titre. Il sera remplacé.

#### CONVENTIONS ENTRE INDIGÈNES

Nous nommerons, parmi vous, un homme jeune et actif qui s'acquittera de ses fonctions à notre satisfaction et qui rendra son village riche et prospère.

Deux indigènes font entre eux une affaire.

Ils appellent des témoins.

Ils disent devant ces témoins ce qu'ils s'engagent chacun à faire.

Les témoins entendent ce qui est décidé.

Plus tard, cette affaire amène une palabre.

Elle est portée devant le tribunal.

On appelle les témoins.

Mais, les témoins peuvent être morts ou absents. L'un d'eux peut mentir.

Vous voyez alors pour les juges la difficulté de régler cette palabre.

Ainsi, je prends un exemple :

Mamadou vend cent francs un bœuf à Kuassi.

Kuassi lui déclare devant deux témoins :

« Je ne peux pas te payer de suite ; mais je te donnerai l'argent dans trois mois ».

Trois mois sont passés et Mamadou n'est pas payé.

Il appelle Kuassi devant le tribunal.

Kuassi déclare que Mamadou lui a vendu le bœuf 80 francs et non 100 francs.

Il dit aussi que Mamadou lui a donné cinq mois pour le payer.

Des témoins qui avaient assisté à l'accord, l'un est mort.

L'autre témoin dit, comme Kuassi, que Mamadou a vendu le bœuf 80 francs, et a donné cinq mois pour le paiement.

Le tribunal est embarrassé pour juger.

Les preuves lui manquent.

S'il tient compte du témoignage, la réclamation de Mamadou sera même rejetée.

Mamadou aurait dû faire ce que nous allons vous expliquer.

Il devait dire à Kuassi lorsqu'il a fait l'affaire

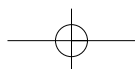
« Tu veux acheter mon bœuf cent francs et me le payer dans trois mois ?

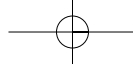
« J'accepte, mais nous allons aller au poste avec nos témoins.

« Nous demanderons à l'Administrateur (ou chef de Poste) d'écrire ce que, d'accord, nous déciderons.

« On nous donnera à chacun un papier qui sera la copie de ce que nous aurons entendu. »

14. Pour la zone sylvestre propice à cette culture.





Si, après trois mois, Mamadou n'est pas payé, il porte le papier au poste.

On fait appeler Kuassi pour qu'il verse à Mamadou l'argent qu'il lui doit.

S'il refuse, Mamadou va devant le tribunal.

Les juges lisent ou se font lire le papier et connaissent de suite l'affaire.

Les témoins et Kuassi ne peuvent pas affirmer que le bœuf a été acheté 80 francs seulement.

Ils ne peuvent pas dire que Kuassi avait plus de trois mois pour payer Mamadou.

Le papier renseigne les juges.

C'est la seule preuve qui leur est nécessaire pour décider.

Si Kuassi est de mauvaise foi, les juges pourront l'obliger à payer des dommages et intérêts à Kuassi.

Ainsi le papier qui a été écrit au poste a de grands avantages.

1° Le tribunal ne peut pas faire erreur dans les décisions qu'il rend.

2° La mort ou l'absence des témoins n'a pas d'importance.

3° Le papier fait au poste ne coûte rien.

4° Le tribunal n'a qu'une

chose à faire :

Ou chercher pourquoi celui qui a été appelé devant le tribunal n'a pas exécuté le contrat.

Ou chercher pourquoi celui qui a été appelé n'a pas exécuté le contrat comme le dit le papier.

J'ai pris l'exemple de la vente d'un bœuf.

Vous pouvez vous faire délivrer un papier comme celui dont je vous ai parlé pour bien d'autres contrats.

Pour les remises de dot ;

Pour la vente de maisons ;

Pour le paiement des travailleurs ;

Pour les prêts d'argent ;

Pour bien d'autres questions encore dont connaissent les tribunaux en matière civile et commerciale.

Vous devez profiter des avantages qu'on vous donne.

Vous perdrez moins de temps, moins d'argent.

Vous irez moins souvent devant les tribunaux.

Vous aurez tout votre temps pour travailler et gagner de l'argent.

#### NOURRITURE À FOURNIR PAR LES VILLAGES

Vous voyez quelquefois venir dans votre village, des agents noirs de l'Administration.

Ce sont des interprètes, des gardes, des agents de cultures, des surveillants du télégraphe, des gardes-frontières, etc.

Ils s'arrêtent dans le village pour manger ou pour passer la nuit.

Vous devez leur prêter une case.

Vous devez leur donner la nourriture nécessaire.

Mais cette nourriture ils doivent vous la payer.

Souvent vous ne le voulez pas.

Vous leur donnez des cadeaux, des poulets, leur repas même.

L'interprète comme le garde, comme tous, doivent vous payer.

Il leur est défendu de recevoir de vous des cadeaux.

Le Blanc qui passe dans votre village vous achète ce qu'il vous demande pour son repas.

Il fait payer les noirs, les porteurs qui sont avec lui.

Si vous donnez un repas en cadeau à un auxiliaire de l'Administration, cet

auxiliaire ne sera pas content si un autre village ne fait pas comme vous.

Il dira au chef du village: « Comment, tu veux me faire payer, alors que dans l'autre village on ne m'a pas fait payer. »

Et ce chef aura alors peur de vendre la nourriture qu'il apporte.

Vous travaillez à vos plantations pour manger et gagner votre vie.

Le produit de votre travail doit vous être acheté.

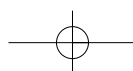
Lorsqu'un auxiliaire de l'Administration vous prend un poulet ou des vivres par force, sans vous payer, vous devez le signaler au poste.

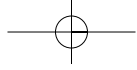
On vous oblige à nourrir les gens qui stationnent dans votre village, mais on les oblige, eux, à vous payer.

Enfin, le prix de la nourriture est fixé, par l'Administrateur, dans chaque région.

Celui qui vous achète des oeufs, des poulets, des ignames, du riz ou autre chose est forcé de vous payer suivant le prix fixé par le chef de poste.

Vous éviterez toute palabre si le chef de village se fait remettre au poste un papier où sont écrits les prix de chaque





## Manuel des Palabres / Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française

*Cinq francs* : Papier bleu jaune et blanc. Le billet est petit.

*Vingt-cinq francs* : Papier gris vert et blanc. Le billet est plus grand.

*Cinquante francs* : Papier bleu jaune et blanc. Le billet est de même taille que celui de 25 francs.

*Cent francs* : Papier rouge et blanc. Le billet est de même taille.

*Cinq cents francs* : Le billet est bleu et jaune mais beaucoup plus grand que celui de 50 francs de même couleur.

*Mille francs* : Le billet est rouge et blanc mais plus grand que celui de cent francs de même couleur.

Pour vous montrer combien ces billets son utiles je prends un exemple.

Un chef de canton a 15 000 francs d'impôt à payer.

Pour porter cette somme au chef poste en pièces de 5 francs il lui faut des porteurs :

Un vol peut se produire.

Les caisses peuvent se perdre à la traversée d'une rivière.

Pour porter la même somme en billets il n'aura pas besoin de porteurs.

Les billets, très légers, représentent un très petit volume et il les gardera sur lui pendant son voyage.

J'ai pris cet exemple, je pourrai prendre celui d'un marchand de bœufs qui vend son troupeau. Il lui sera plus commode de retourner dans son village avec le produit de la vente en billets.

Les billets sont acceptés par les commerçants de pays français où vous pouvez vous rendre.

Ils sont acceptés par les bureaux des postes et télégraphes ainsi que par les caisses des Administrateurs et Chef de poste.

Vous ne pouvez donc trouver que des avantages à les utiliser.

Ne mettez pas vos billets dans un pagne noué.

Evitez de les salir par la transpiration.

Mettez les dans une petite boite de métal ou dans un sac de cuir.

## LUTTE CONTRE LES MALADIES VÉNÉRIENNES

Nous vous avons mis en garde contre les dangers de l'abus des boissons alcooliques.

Nous vous avons parlé aussi des maladies qu'amenait les moustiques ou dues au mauvais entretien des villages et des cases.

Il est d'autres maladies graves que vous ne savez pas soigner, et que vous négligez trop souvent de venir faire soigner dans nos infirmeries.

Il s'agit de la blennorragie et de la syphilis que contracte, l'homme ou la femme, dans leurs rapports sexuels, quand l'autre en est déjà atteint.

Nous constatons que ces deux maladies se répandent très vite dans certains villages.

Elles apparaissent plus fréquentes depuis que les voyages de région à région sont facilités par les routes et les voies ferrées.

De ces maladies, vous ne guérirez jamais si vous n'observez pas nos conseils.

Vous en souffrirez une partie de votre vie et vous en mourrez souvent.

Vos enfants, eux-mêmes en ressentiront les terribles effets.

Les médicaments que vous donnent, contre beaucoup d'argent, les féticheurs ou les karamokos, ne vous guérissent pas, ne peuvent pas vous guérir.

Les conseils qu'ils vous donnent sont ridicules et parfois criminels.

Vous croirez difficilement ce que nous vous disons là. Mais nous comptons sur les plus intelligents d'entre vous pour vous convaincre de cette vérité.

Autrefois, dans certaines régions du Soudan, le riche musulman qui souffrait d'une blennorragie devait, pour se guérir, avoir des rapports avec une petite fille de cinq à six ans !

Huit fois sur dix, l'enfant mourait.

Et, cet homme avait commis un crime, sur les conseils d'un marabout.

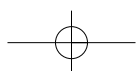
Bien entendu, il n'en était pas plus guéri pour cela.

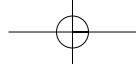
En ne vous soignant pas, ou en vous soignant comme vous l'indiquent vos féticheurs ou vos marabouts, vous gardez le mal que vous avez contracté.

Vous vous croyez guéri et vous ne l'êtes pas.

Plus tard, le mal revient, mais sous une autre forme.

Vous l'attribuez à un fétiche, à la





produit (cabris, poulets, oeufs, boule d'igname, etc.).

Quand un indigène de passage discutera le prix de ce qu'il vous a acheté vous lui montrerez le papier.

Ce papier est très utile surtout dans les villages des grandes routes où il passe beaucoup de monde, et où il y a des gîtes d'étapes.

## L'ÉCOLE

Chaque année, nous vous demandons d'envoyer des enfants dans nos écoles.

Nous voulons que le plus grand nombre possible de vos enfants viennent apprendre :

Non seulement à parler français, mais à nous mieux connaître et à se préparer à la vie.

Celui qui parle et comprend le français est utile au village.

Il facilite les relations entre les gens de son village, les maisons de commerce et nous-mêmes.

Dans les palabres que nous vous tenons, il comprend ce que nous vous disons. Il peut vous l'expliquer.

L'enfant que vous envoyez à l'école y apprend : à respecter ses parents, sa famille, ses chefs, les coutumes de son pays et notre autorité.

Nous ne lui imposons aucune religion, aucune croyance. Nous respectons celle de ses parents.

Nous cherchons à lui donner le goût du travail.

Nous l'intéressons aux progrès agricoles et industriels.

Nous le mettons en garde contre les dangers de l'alcoolisme.

Nous lui donnons les conseils nécessaires pour qu'il sache préserver sa santé contre les maladies communes à vos villages.

Et ces conseils, il les donnera aux jeunes gens de son village où nous voulons que l'enfant, sorti de nos écoles, soit un exemple.

À l'école, l'enfant est tenu à une discipline sévère.

Nous nous efforçons de le préparer à être dans la vie un homme sage, laborieux et honnête.

L'enfant que nous remarquons par son intelligence peut faire des études plus longues.

Nous l'envoyons dans une école plus importante où nous assurons sa nourriture et où nous l'habillons.

Dans cette école, il apprendra un métier ou une profession.

Il pourra ainsi devenir un bon ouvrier, un bon employé dans une maison de commerce ou un bon auxiliaire de l'administration.

## DIFFUSION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Autrefois vous vous serviez d'une monnaie du pays.

Vous faisiez le commerce avec des manilles ou des sombés ou des cauris.

Cette monnaie n'était pas commode. Elle était lourde.

Une petite somme constituait de suite une charge à porter.

La monnaie française en métal qui a remplacé la vôtre est plus commode.

Vous le savez et vous l'employez maintenant.

Elle est plus facile à transporter, mais il y a encore une autre monnaie française

qui, elle aussi, est très utile.

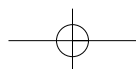
Comme elle est légère, elle permet d'avoir sur vous quand vous voyagez de grosses sommes d'argent.

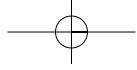
Cette monnaie est de papier.

Vous ne savez pas lire, mais vous reconnaîtrez combien vaut chaque papier aussi vite que vous distinguez aujourd'hui les pièces de un, deux et cinq francs.

Les billets de papier ayant la même valeur sont semblables. Leurs couleurs et leurs dimensions sont les mêmes.

Les valeurs des papiers sont les suivantes :





piqûre d'un insecte, à l'écorce d'un arbre, au frottement d'un pagne.

Vous souffrez, en réalité, du premier mal que vous n'avez pas pu guérir.

En venant demander les soins du médecin vous serez tout à fait guéri d'une blennorragie en trois ou quatre semaines.

Pour la syphilis, si pendant quelques années, vous vous soignez comme le médecin vous l'indiquera, vous n'aurez pas à redouter ses conséquences terribles.

Il n'y a pas de honte à faire soigner ces maladies.

Ne les cachez pas – surtout les femmes – quand elles se déclarent.

Évitez, quand vous en êtes atteint, de les répandre dans le village. Vous commettriez une mauvaise action.

Ne songez qu'à vous faire soigner, à préserver votre santé, celle de votre famille et de vos enfants.

